

ORGANISATION DU TRAITE DE L'ATLANTIQUE NORD

HISTORIQUE

Cette organisation à vocation essentiellement défensive a été fondée en avril 1949 par 12 pays (Etats Unis, Canada, Belgique, Danemark, France, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni) qui avaient pris conscience de la menace que représentait l'Union Soviétique qui, bien que notre alliée pendant la seconde guerre mondiale pour lutter contre les Nazis, avait une fois la paix revenue, des projets d'expansion vers l'Ouest de l'Europe et d'y implanter des régimes communistes.

Contrairement à ce que l'on aurait pu imaginer, la riposte de l'URSS n'a eu lieu qu'en 1955 quand la RFA a rejoint l'OTAN. C'est ainsi qu'a été créé le Pacte de Varsovie qui a intégré 7 pays et ses 100 Millions d'habitants, l'Albanie, la Bulgarie, la Roumanie, la Hongrie, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la RDA, aux 15 républiques socialistes de l'URSS forte de 290 Millions d'habitants, comprenant la Russie, l'Ukraine, la Géorgie, la Biélorussie, le Kazakhstan, l'Arménie, les 3 Pays Baltes, l'Azerbaïdjan, le Turkménistan, l'Arménie, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan, le Kirghizistan, la Moldavie. Une longue période de guerre froide faite de tensions et de provocations venait de débiter pour ne prendre fin qu'en 1991.

ORGANISATION

L'OTAN, dès le début, a été placée sous le signe d'une forte prééminence américaine tant au niveau des forces qu'à celui des postes de commandements suprêmes.

Ses principales institutions sont :

- Le conseil de l'Atlantique Nord qui est le principal organe de décision politique qui comprend des représentants de chaque pays.
- Le groupe des plans nucléaires responsable des politiques, de la planification et des procédures de consultation dans le domaine nucléaire.
- Le comité des plans de défense composé des ministres de la défense de chaque pays. Ce comité s'appuie sur :
- Le comité militaire composé des chefs d'Etats Majors des Armées secondés par un Etat-major militaire international chargé de donner des avis au conseil de l'Atlantique Nord et de communiquer des directives aux deux grands commandements opérationnels confiés à des Américains qui sont le SACEUR, Commandement suprême allié en Europe et en méditerranée installé aujourd'hui à Mons en Belgique et le SACLANT, commandement suprême allié en Atlantique basé à Norfolk aux Etats-Unis. Ce dernier a été remplacé

dans la nouvelle organisation par le SACT, Commandement suprême Allié pour la Transformation qui était placé sous l'autorité d'un amiral américain à ses débuts, chargé de l'élaboration des concepts et des doctrines de l'Alliance, de l'entraînement des forces et de la préparation des capacités militaires actuelles et futures,

EVOLUTIONS

Jusqu'à la fin de l'URSS, l'OTAN avait pour vocation d'être purement défensive s'appuyant sur une dissuasion nucléaire essentiellement américaine qui est passée de la doctrine de représailles massives à celle de riposte graduée acceptant de ce fait un combat nucléaire. Elle a vu le nombre de ses participants passer progressivement de 12 à 29. C'est ainsi qu'à partir de 1999 on a vu arriver des pays qui avaient fait partie du Pacte de Varsovie comme la République tchèque, la Hongrie et la Pologne, puis en 2004 la Bulgarie, l'Estonie, Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, en 2009 l'Albanie et la Croatie et tout récemment en 2017 le Monténégro en attendant l'arrivée de la Macédoine.

Certains d'entre eux ont également rejoint l'Union Européenne pour bénéficier de ressources financières. Le cas de la Pologne est à cet égard suffisamment significatif car ce pays a acheté des F16 américains avec des fonds européens.

Compte tenu de l'évolution géostratégique, l'OTAN aurait pu décider que la guerre froide ayant été gagnée, sa mission de contrer les velléités offensives de l'URSS avait été remplie, et donc qu'elle pouvait disparaître. Les américains qui voyaient dans cette structure un moyen d'influence politique mais aussi de débouchés commerciaux pour vendre des équipements militaires, ont fait pression sur ses partenaires avec le soutien actifs des anciens membres du Pacte de Varsovie qui redoutaient encore leur voisin de l'Est sous le joug duquel ils avaient vécu, pour maintenir cette structure et ouvrir l'OTAN vers d'autres horizons en dehors de son pré carré historique pour en faire un instrument de rétablissement et de maintien de la paix voire de conduites d'opérations pour mener la guerre contre le terrorisme que Georges Bush avait qualifié de "combat pour la civilisation"

Elle a pour cela été aidée par les Européens qui trouvaient bien commode de vivre sous la protection américaine, d'autant plus que le traité de Lisbonne précisait clairement que la défense de l'Europe était assurée par l'OTAN reléguant ainsi une nouvelle fois, la défense européenne à son statut d'Arlésienne.

La persistance entretenue par l'Ouest de la menace que ferait encore peser ce qui reste de l'ennemi historique de la guerre froide, c'est-à-dire la Russie, est bien pratique pour les 500 millions d'européens consacrant 190 milliards d'€ à leur défense qui demandent aux 320 millions d'américains et leurs 600 milliards d'€ de dépenses militaires de les défendre contre les 150 millions de Russes et leurs 43 milliards d'€ en baisse continue compte tenu des problèmes économiques qu'ils subissent. Ce ne sont pas les incursions régulières d'appareils russes dans les eaux territoriales des Pays

Baltes qui seraient de nature à déclencher un nouveau conflit mondial, d'autant plus que l'OTAN et les Américains en premier ne se privent pas d'aller également titiller de nombreux pays sans compter tous leurs satellites en orbite qui peuvent photographier ou écouter en toute impunité la Terre entière

INTERVENTIONS POST GUERRE FROIDE

Dès la fin de la guerre froide en 1991, l'OTAN est intervenue :

- En Bosnie en 1992 contre les Serbes
- En Serbie et au Kosovo en 1999
- En Afghanistan entre 2001 et 2014 pour assurer des missions de sécurité pour faire respecter la paix, puis en 2015 pour former et assister les forces afghanes.
- En mer rouge, dans le Golfe d'Aden et dans l'Océan Indien pour contrer la piraterie. Ces missions sont aujourd'hui terminées.
- En Libye en 2011 pour faire respecter une zone d'exclusion aérienne. Cette opération franco-britannique qui donnait aux deux pays une opportunité de mettre en application pour la première fois leurs accords de défense signés en bilatéral, a été déclenché avec un soutien renseignement et de ravitaillements en vol des USA. Elle a été transférée à l'OTAN car les Etats-Unis ne voulaient pas prendre la responsabilité d'ouvrir un nouveau front en période électorale.
- En Irak en 2016 pour former l'armée irakienne

Aujourd'hui, l'OTAN est encore présente :

- En Afghanistan où elle dirige 17 000 hommes de 40 pays pour aider le gouvernement à étendre son autorité sur l'ensemble du pays.
- Au Kosovo avec 3500 hommes pour maintenir la paix après l'indépendance de ce pays.
- En Irak pour des missions de formation.
- En Méditerranée pour garantir la libre circulation des navires.
- Aux Pays Baltes, en Albanie, au Monténégro en Slovénie pour assurer une surveillance aérienne.

ROLE DE LA FRANCE

Le général De Gaulle a décidé en mars 1966 de quitter le commandement militaire intégré et non pas l'OTAN, en dotant la France de sa propre dissuasion nucléaire que les américains à l'époque pensaient que nous n'étions pas capables de mettre sur pied.

Il avait aussi obtenu que soient évacuées du territoire national à la fois les structures de commandement de cette organisation c'est-à-dire le SHAPE et les nombreuses bases américaines installées depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale. Les Français abandonnaient en RFA, deux bases aériennes, l'une située à Bremgarten et l'autre à Lahr dont les avions étaient porteurs de l'arme nucléaire tactique américaine, mais dont l'utilisation était subordonnée à un ordre d'engagement de l'oncle Sam. Les appareils ont été redéployés à Nancy et Toul tandis que les forces terrestres françaises restaient sur le territoire de la RFA.

Le retour de la France s'est opéré timidement.

En 1993, le chef de la mission militaire française à Evere, près de Bruxelles, a été autorisé à siéger au comité militaire. En 1996, sous la présidence Chirac, la France a fait un nouveau pas en avant en envoyant son ministre de la défense participer aux travaux du Conseil, mais cette tentative a échoué devant le refus des américains de confier à notre pays le commandement Sud à Naples où se trouvait la VIème flotte US. C'est le président Sarkozy qui a décidé le 3 mars 2009 de revenir dans le commandement militaire intégré, 43 ans après l'avoir quitté, mais sans pour autant rejoindre le comité des plans nucléaires afin de maintenir l'indépendance de la dissuasion française.

En échange, les américains ont accordé à la France le deuxième grand commandement de l'OTAN, le SACT, qui a été placé sous l'autorité d'un général ancien Chef de l'Etat major de l'Armée de l'Air. Les missions ont été vidées de leur substance en retirant du périmètre de responsabilité les forces américaines qui ne voulaient pas être confiées à un étranger. Ils ont également donné à un général français le commandement des forces alliées à Lisbonne qui a autorité sur la force de réaction rapide de l'OTAN.

Aujourd'hui la France a affecté 900 personnels dans les structures de l'OTAN.

MESURES CONSERVATOIRES

Parallèlement, dès 1966, il a été demandé aux militaires français de toutes les armées, de Terre, de la Marine et de l'Air de garder des contacts avec les forces alliées de l'OTAN afin de maintenir l'harmonisation des procédures et l'interopérabilité des armements, en participant à des exercices interalliés.

C'est ainsi, qu'au cours de toute ma carrière opérationnelle et en Etat-major, j'ai eu l'opportunité, pendant la guerre froide :

- De participer à des réunions à l'OTAN pour rechercher des coopérations en matière d'armement
- D'avoir des échanges escadron au Danemark, en Allemagne avec des unités de la RAF.
- De m'entraîner à la protection du couloir de Berlin pour contrer un éventuel nouveau blocage par les Soviétiques.

- D'être envoyé en RFA sur la Base de Fürstenfeldbruck pour y suivre un stage de formation tactique et d'harmonisation des procédures OTAN.
- D'aller titiller les radars situés sur la frontière de l'Allemagne de l'Est avec nos missiles anti radar
- D'avoir des réunions fréquentes à la fin des années 80 avec le général américain (gal John Galvin), le SACEUR qui avait avec notre CEMA dont j'étais le chef de cabinet, des relations privilégiées.

BUDGET

Le budget de fonctionnement de l'OTAN est de 2.8 milliards d'€

Il comprend :

Un budget Civil de 700 m€ pour faire face aux dépenses de personnels, de fonctionnement et d'équipement ainsi que les dépenses liées aux programmes du Secrétariat international de l'OTAN.

Un budget Militaire 1400 millions d'€ afin d'exploiter et de maintenir la structure de commandement de l'OTAN.

Un budget d'investissement 700 millions d'€ visant à lancer des travaux de construction ou de mise en place de systèmes de commandement et de contrôle.

QUEL FUTUR POUR L'ALLIANCE ?

Les déclarations du Président Macron sur la mort cérébrale de l'OTAN qui ont précédé le dernier sommet auraient pu être exprimées en termes plus diplomatiques. Elles ont déclenché une vague de protestations chez les alliés.

Elles ont eu au moins le mérite de vouloir relancer un processus de réflexions sur l'avenir de l'alliance, ce qui aurait dû être conduit dès 1991. On peut cependant craindre que la montagne accouche d'une souris. Le poids de l'Histoire de ce traité de l'Atlantique Nord est trop lourd pour se débarrasser de la présence américaine, sauf si cette dernière était conduite à vraiment déplacer ses centres d'intérêts vers le Pacifique où la présence chinoise se fait de plus en plus sentir ou à vraiment s'attaquer à l'hydre islamique après avoir clarifié la position de la Turquie dans l'OTAN et son rôle qu'elle joue au Moyen Orient en s'attaquant en particulier aux Kurdes, nos alliés dans la lutte contre Daech.

Personne sauf la France ne veut de la défense européenne car la présence américaine dont les poids politique, militaire et financier sont bien utiles pour des pays qui veulent dépenser le moins d'argent possible pour se défendre et qui ne pensent qu'à faire du commerce en ouvrant leurs frontières à des concurrents économiques qui ne respectent pas nos règles ou à une immigration sans contrôle et refusant de s'intégrer en acceptant

la loi de la République et qui porte en germe la perte de toutes nos valeurs léguées par ceux qui nous ont précédés.

Je crois qu'il revient dans ces conditions à chaque pays d'assurer sa propre défense nationale, surtout pour la France qui possède une dissuasion nucléaire qu'il est difficile de partager compte tenu des intérêts vitaux qui ne sont pas forcément les mêmes chez les autres partenaires européens.

J'estime également que ce qui a été mis sur pied par la France et la Grande Bretagne, dans un accord de défense et de coopération en bilatéral pourrait servir d'exemple à d'autres Nations qui auraient elles aussi l'intention de se diriger sur cette voie, y compris sur des bases multilatérales.